



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Florent MARMAGNE, Mme Valérie GAUDELAS, M. Patrick CHATENIER, Mme Isabelle VIEVILLE, M. Eric COUSIN, Mme Mathilde BIGOT, M. Nicolas PETRAULT, M. Jean-Marie BEYER, Mme Carole COUSIN, Mme Amandine DEROUET, M. Romain GAUDELAS, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Marion PEGAUD, M. Laurent PETIT, M. Christophe PORCHER, Petra STROINSKI, Blandine WERLING.

DATE DE LA CONVOCATION

05 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Etaient absents représentés :

M. Olivier NUFFER a donné pouvoir à M. Eric COUSIN.
M. Fabien BALZEAU a donné pouvoir à Mme Amandine DEROUET.
M. Benoît MOREL a donné pouvoir à M. Laurent PETIT.
Mme Valérie NUFFER a donné pouvoir à Mme Carole COUSIN.
M. Mickaël SOUCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marie BEYER.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : M. Romain GAUDELAS

DEL N°041 032 012 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » – Reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « bâtiments commerciaux »,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 :

de constater le report au Budget Primitif 2026 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » les résultats apparus à la clôture de l'exercice 2025, comme suit :

- excédent de fonctionnement de + 758,13 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté N-1 ».
- excédent d'investissement de + 4 145,12 € au compte R001 « résultat d'investissement reporté N-1 ».

ASOS TRAIN V

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le **13 MARS 2026**

ID : 041-214100323-20260309-041032012_2026-DE

Article 2 :

d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 10 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Romain GAUDELAS

Le Maire,



Florent MARMAGNE